

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

un nouvel aménagement pour nos littoraux

QUELLE EST LA SITUATION AUJOURD'HUI ?

Les territoires du bord de mer sont très attractifs pour nombre d'habitants et d'activités économiques. Ils sont aussi souvent soumis à des risques naturels, comme les submersions marines, et peuvent subir les aléas de l'érosion du trait de côte.

Le dernier rapport du GIEC sur les océans a confirmé que les effets des changements climatiques en cours entraîneraient une accélération du phénomène d'élévation du niveau de la mer. Leurs estimations prévoient une élévation de plusieurs dizaines de centimètres d'ici 2100.

Or, les littoraux sont en moyenne 2,5 fois plus peuplés que le reste du territoire. Ces phénomènes cumulés demandent désormais aux acteurs de réfléchir à des solutions pour vivre avec ces risques et ces aléas.

POURQUOI FAUT-IL AGIR ?

Le recul du trait de côte est naturel et irréversible : il conduit à la disparition progressive de certaines parties du littoral. Il concerne 20 % du linéaire de notre territoire. Le nombre de biens (immobiliers ou fonciers) atteints par l'érosion côtière est en constante augmentation. Il est donc indispensable de développer un nouveau modèle de réaménagement.

Aujourd'hui, les acteurs de ces territoires et l'État veulent une démarche qui doit être concertée pour trouver des solutions pour vivre avec ces risques et ces aléas et développer de nouveaux modèles de réaménagement.

QUELLES SONT LES MESURES ?

Afin de réaménager nos littoraux, différents niveaux d'actions.

Connaitre et partager l'information

1. **Compléter le réseau des observatoires locaux du trait de côte** pour acquérir une information fiable de l'évolution du trait de côte sur le littoral métropolitain et ultra-marin.

De nombreux observatoires locaux existent déjà grâce à des initiatives locales portées par les collectivités, les services et opérateurs de l'État et des universités. Pour évaluer avec précisions l'évolution du trait de côte sur tout le territoire, de nouveaux observatoires seront créés pour compléter le réseau.

20 %

des côtes françaises
sont soumises au
risque d'érosion

64 %

risquent un phénomène
de submersion marine

*L'adaptation au
changement clima-
tique, une logique
de « vivre avec »
plutôt que de
« lutter contre »*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

2. Informer les habitants sur le recul trait de côte grâce à des cartographies qui seront insérées dans les plans locaux d'urbanisme.

Ces cartographies seront réalisées sur la base des données fournies notamment par les observatoires locaux du littoral et d'un guide méthodologique national en cours d'élaboration.

3. Informer les futurs acquéreurs ou locataires dans les zones soumises au recul du trait de côte.

L'obligation d'information acquéreur-locataire (IAL) sera étendue aux zones délimitées par la cartographie locale d'évolution du trait de côte. Ce dispositif sera modifié pour fournir ces informations au moment de la signature de la promesse de vente.

Prendre en compte l'évolution du trait de côte dans les outils de planification et de prévention des risques

4. Signaler la présence du recul du trait de côte dans la note de présentation des plans de prévention des risques littoraux.

L'intégration d'informations sur le recul du trait de côte dans les plans de prévention des risques littoraux permettra aux acteurs locaux de prendre en considération cette dimension dans leur politique d'urbanisme.

5. Préciser le cahier des charges des programmes d'action pour la prévention des inondations (PAPI) afin de favoriser une approche intégrée des solutions de réduction de la vulnérabilité des territoires, en intégrant à la fois le recul du trait de côte et le risque de submersion marine.

limiter l'exposition de nouveaux biens

6. Interdire la construction dans les zones exposées à court terme.

7. Créer un nouveau dispositif d'autorisation de construire non pérenne pour les zones exposées à long terme.

Dans les zones exposées à un risque d'érosion non immédiat, ce permis non pérenne autoriserait de nouvelles constructions, à condition que celles-ci soient démontées au terme d'un délai fixé au préalable.

Apporter des solutions aux biens déjà exposés

8. Construire un projet de relocation notamment grâce au contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA).

Ce nouvel outil de la loi Elan est particulièrement adapté dans le cas d'un projet d'aménagement littoral. Il fixe un cadre réglementaire adapté pour le cofinancement des projets par l'État et facilite la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Promouvoir des solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature s'appuient sur les écosystèmes afin de relever des défis globaux, comme la lutte contre le dérèglement climatique. Elles visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever le défi de la transition écologique de manière efficace et adaptative, en assurant le bien-être humain et en bénéficiant à la biodiversité.

9. Innover grâce aux idées des territoires avec les 9 lauréats de l'appel à projets « Des solutions fondées sur la nature pour des littoraux résilients ».

Publié le 4 juillet 2019, cet appel à projets, doté de 1 million d'euros, vise à promouvoir le rôle des écosystèmes naturels dans l'adaptation et l'amélioration de la résilience des territoires littoraux exposés aux évolutions du littoral et dans la lutte contre leur artificialisation.

7 projets qui seront financés en 2020 et 2 projets partenaires qui bénéficieront de valorisation ont été sélectionnés. Situés à la fois en métropole et outre-mer, ils sont situés sur des territoires très contrastés (naturels, urbanisés), où sont présents une variété d'écosystèmes naturels (dunes, cordons de galets, marais arrière-littoraux, mangroves) et sont portés par un large panel d'intervenants (collectivités territoriales, établissements publics, entreprises privées).

Les 9 lauréats de l'appel à projets :

- Adaptation du site de Fréval, Normandie
- Travaux de restauration du cordon dunaire de la commune de Leucate, Occitanie
- Démolition de bâtiments exposés à l'aléa érosion marine et renaturation des milieux dunaires, Centre de vacances de la SNCF, Soulac-sur-mer, Nouvelle Aquitaine
- Réhabilitation d'une portion de plage de sables basaltiques sur le secteur de Cambaie, commune de Saint-Paul, La Réunion
- Restauration d'un cordon littoral et adaptation des aménagements existants - site de Lessunus Plozevet, Bretagne
- Interface entre mer et mangrove, renaturation du littoral de Port-Louis nord en forêt domaniale du littoral, Guadeloupe
- Restauration douce du cordon dunaire des Baronnets
- Projet territorial de la Saône, Normandie
- Exemples de la stratégie locale de gestion de la bande côtière (SLGBC) de Biscarrosse et du programme de requalification de l'Espace Naturel Sensible (ENS) d'Erretega à Bidart, Nouvelle Aquitaine